



Résultat du diagnostic Mobilité sur
les Parcs d'Activités de l'Aérodrome
(Est & Ouest)

Sommaire

Contexte de l'étude	1
Méthodologie de l'étude	1
Résultat du diagnostic Mobilité	2
1. Profil des répondants	2
<i>Caractéristiques générales</i>	2
<i>Vie professionnelle</i>	2
<i>Horaires de travail</i>	2
2. Déplacement domicile travail	3
<i>Lieu de résidence</i>	3
<i>Véhicule</i>	4
<i>Durée du trajet domicile travail</i>	5
<i>Motivations et inconvénients de se rendre en voiture sur le lieu de travail</i>	6
4. Déplacements professionnels	7
5. Des perspectives de changement	8
<i>Intentions</i>	8
<i>Alternatives à l'automobile</i>	8
<i>Vélo</i>	9
<i>Transports en commun</i>	9
<i>Covoiturage</i>	10
<i>Plan de Déplacements de Zone</i>	10
Préconisations d'actions	11
1. Transports en commun	11
<i>Desserte depuis la gare de Valenciennes ou de Trith Saint Léger</i>	11
<i>Desserte depuis le tramway jusqu'au parc d'activités</i>	11
<i>Desserte de bus</i>	11
<i>Desserte interne</i>	11
<i>Sensibilisation</i>	11
2. Covoiturage	11
3. Vélo	12
4. Piétons	12
5. Autres	12
Porteurs d'actions potentiels dans le cadre d'un future Plan de Déplacements de Zone	13
1. Actions CCI	13
2. Actions SITURV/ TRANSVILLES	13
<i>Transport en commun</i>	13
<i>Covoiturage</i>	13
<i>Plan de Déplacement Entreprise</i>	14
3. Actions Entreprise	14
<i>Sensibilisation</i>	14
<i>Vélo</i>	14
<i>Covoiturage</i>	14
4. Actions des collectivités locales	14

Contexte de l'étude

Le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de Valenciennes (SITURV), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois (CCIV) et l'association des entreprises Aéroпарк souhaitent mettre en place un Plan de Déplacements de Zone destiné aux entreprises du Parc d'Activités de l'Aérodrome Est et Ouest.

L'objectif principal d'un Plan de Déplacements est de favoriser l'utilisation de moyens de transports alternatifs à la voiture pour les déplacements domicile-travail des salariés. Il cherche à encourager notamment l'utilisation des transports en commun, l'usage partagé de la voiture, du vélo et de la marche à pieds.

Il vise également à :

- faciliter l'accès aux entreprises,
- améliorer la sécurité routière,
- à réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- préserver la qualité de l'air et le paysage urbain.

Cette démarche est également intégrée dans le projet européen SMIGIN Life sur la gestion collective de l'environnement dans les parcs d'activités notamment par la promotion du covoiturage.

Méthodologie de l'étude

La première phase de ce projet consiste à établir un diagnostic de la mobilité des salariés par la diffusion de questionnaires d'enquête.

L'objectif de cette étude est de mieux comprendre les besoins de déplacements du personnel de ce parc accueillant près de 6 000 emplois, afin d'y apporter des solutions plus adaptées. Cette enquête vise également à favoriser à terme la mise en place d'un Plan de Déplacements de Zone (PDZ) destiné à toutes les entreprises volontaires du Parc d'Activités de l'Aérodrome.

En vue d'une bonne mise en place du projet, les entreprises intéressées par l'enquête ont désigné une personne référente pour faciliter la diffusion des questionnaires au personnel, leur récupération puis leur envoi à la CCIV qui a piloté la collecte des réponses.

L'ensemble des réponses a été exploité de façon strictement anonyme.

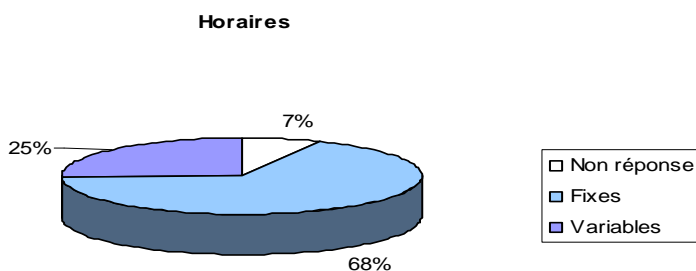
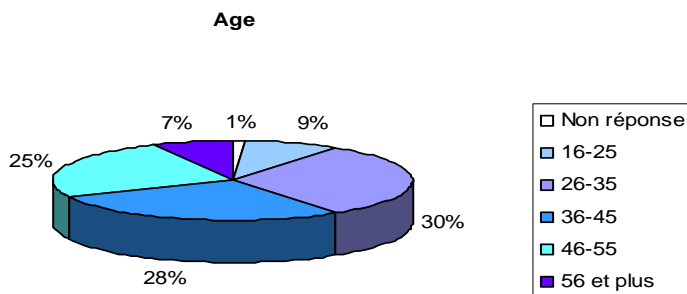
Après l'analyse des questionnaires et la présentation des résultats aux entreprises, un comité de pilotage réunira les partenaires et les entreprises afin de réfléchir aux actions possibles à mettre en place sur le parc d'activités.

La participation de chacun est garante de la qualité des informations collectées.

Résultat du diagnostic Mobilité

Sur 6 174¹ salariés (919 Ouest et 5 255 Est) sur le parc d'activités de l'Aérodrome Est et Ouest, 600 ont répondu au questionnaire, soit 10,29 %. 33 entreprises sur 189 ont participé, soit 17,46%.

1. Profil des répondants



Caractéristiques générales

Parmi les personnes interrogées 68% sont des hommes, et seulement 29% sont des femmes (3% non réponse).

La moyenne d'âge la plus représentée est celle des 26 à 35 ans.

Vie professionnelle

Seulement 3% des personnes interrogées travaillent à temps partiels contre 96% à temps plein (1% non réponse).

Sur 405 personnes ayant des horaires fixes, 389 travaillent à temps plein.

La mise en place des actions en faveur de l'amélioration de la desserte de transport et le covoiturage pourront répondre entre autre à ce type de profil.

Horaires de travail

Le matin, la tranche horaire la plus représentée est 7h-9h avec une heure de pointe à 8h. Le soir, l'affluence se trouve entre 16h et 18h. Notons également que le pourcentage des personnes travaillant en équipe est significatif.

¹ Source fichier consulaire au 14/10/2009

2. Déplacement domicile travail

Lieu de résidence

Dans le tableau ci-après sont définies les communes où résident les personnes interrogées. Valenciennes est la plus citée avec 69 observations suivie des villes de Trith Saint Léger (18), Denain (16), Douchy Les Mines (14), Raismes (12), Aulnoy lez Valenciennes (12), Bruay sur Escaut (12), Saint Saulve (10) Saint Amand Les Eaux (9), Hérin (9), Anzin (12), etc.

Les communes en bleu correspondent au périmètre des transports urbains du SITURV. Cela démontre que plus de 40% de ces personnes résident dans une commune desservie par le réseau de transports collectifs urbains du SITURV et que des possibilités d'actions sur ces dernières sont envisageables.

Abscon	2
Aix	1
Aniche	5
Anzin	12
Artres	6
Assevent	1
Aubigny au Bac	1
Aubry du hainaut	4
Auchy lez Orchies	1
Aulnoy lez valenciennes	12
Aulnoye Aymeries	3
Avesnes le Sec	2
Avesnes les Aubert	1
Avesnes sur Helpe	1
Bavay	5
Belgique	1
Bellaing	1
Berlaimont	1
Bermeries	1
Berty	2
Beuvrages	6
Bouchain	5
Bousies	1
Boussière sur Sambre	1
Bruay sur Escaut	12
Busigny	1
Cagnoncles	1
Cambrai	7
Cattenières	1
Caudry	1
Comines	1
Condé sur Escaut	8
Coutiches	2
Crespin	1
Crévecoeur sur Escaut	1
Cuincy	1
Curgies	1
Dechy	1

Denain	16
Douai	9
Douchy les mines	14
Emmerin	1
Englefontaine	1
Erre	1
Escaudain	8
Escaufourt	1
Escautpont	1
Estreux	1
Estrun	2
Eth	1
Famars	5
Faumont	1
Fechain	1
Feignies	2
Fenain	1
Ferrière la Grande	1
Flines lez Mortagne	1
Flines les Raches	4
Fontaine au bois	2
Fontaine au Piré	1
Fresnes sur Escaut	6
Fretin	1
Genech	1
Gommegnies	2
Gonnelieu	1
Haichies (Belgique)	1
Hasnon	4
Haspres	8
Haulchin	8
Haussey	5
Hautmont	3
Haveluy	3
Helesmes	2
Hem	1
Hénin Beaumont	1
Hergnies	2

Hérin	9
Hordain	5
Hornaing	2
Iwuy	5
Jenlain	1
La Sentinelle	7
Landrecies	2
Le Cateau cambresis	1
Le Nouvion	1
Le Quesnoy	1
Lecelles	2
Leforest	1
Lens	1
Lezennes	1
Lieu Saint Amand	4
Lievin	1
Ligny en Cis	1
Lille	6
Lourches	3
Louvignies	2
Maing	7
Marchiennes	1
Marcq-en-baroeul	1
Marly	8
Marquette en Ostrevent	1
Masnières	1
Masny	1
Mastaing	1
Maubeuge	3
Mericourt	1
Millonfosse	1
Monchaux sur Ecaillon	1
Mons en Baroeul	1
Mons en Pévèle	1
Montceau St Waast	1
Montigny en ostrevent	4
Mortagne du nord	2
Mouscron (Belgique)	1

Neuville en Ferrain	1
Neuville Saint Rémy	5
Neuville sur Escaut	7
Nivelle	2
Noyelles sur selle	2
Oignies	1
Onnaing	8
Orchies	4
Orsinval	1
Petite Forêt	6
Phalempin	1
Poix du Nord	3
Pont sur sambre	1
Préseau	1
Preux au bois	2
Prouvy	2
Quarouble	5
Querenaing	4
Quéant	2
Quiévreachain	5

Raches	1
Raillencourt	1
Raismes	12
Ramillies	1
Roeux	6
Rombies et marchipont	1
Roost Warendin	1
Roubaix	1
Rouvignies	1
Rumilly en Cambresis	1
Saint Amand les Eaux	9
Saint Aybert	2
Saint Martin sur Ecaillon	1
Saint Quentin	1
Saint Saulve	10
Santes	1
Sassegnies	1
Saultain	1
Saulzoir	2
Sebourg	2

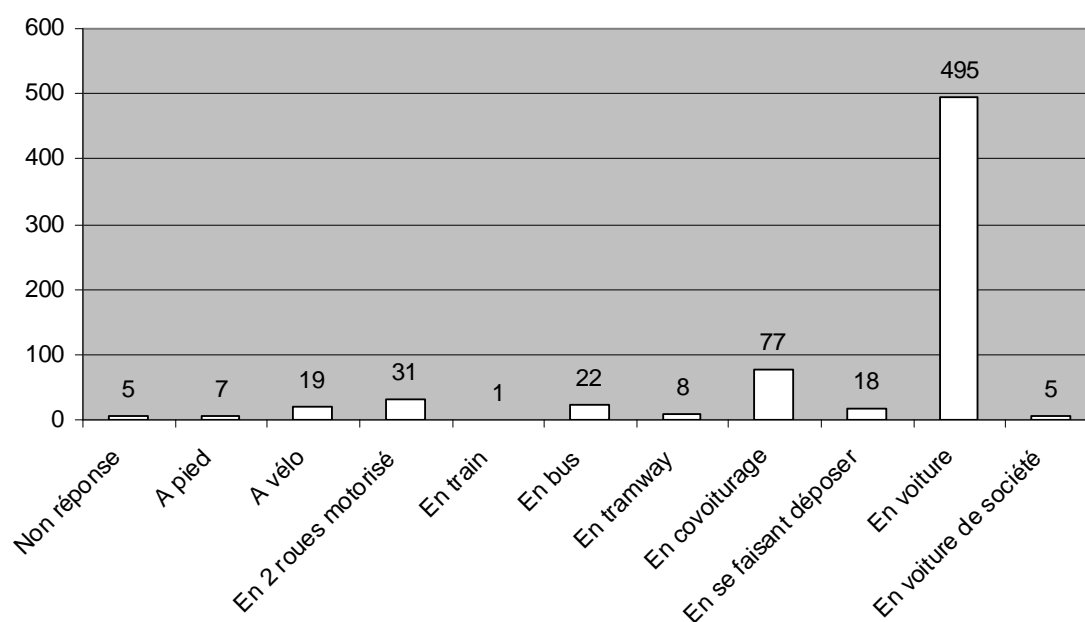
Sin Le noble	1
Solesmes	2
Somain	3
Thiant	4
Thun Saint Amand	2
Trith Saint Léger	18
Valenciennes	69
Vendegies sur Ecaillon	2
Verchain Maugré	3
Vicq	2
Vieux Condé	9
Villers au tertre	1
Villers en Cauchies	1
Villers pol	2
Wallers	5
Wandignies Hamage	1
Wavrechain / Denain	2
Wignehies	1
Non Réponse	21
Total	600

Les recommandations concerneront à la fois les communes gérées par le SITURV mais aussi celles qui n'entrent pas dans le périmètre en intégrant la nécessité de rechercher des collaborations avec les partenaires frontaliers au territoire et notamment l'autorité organisatrice du transport échéante.

Véhicule

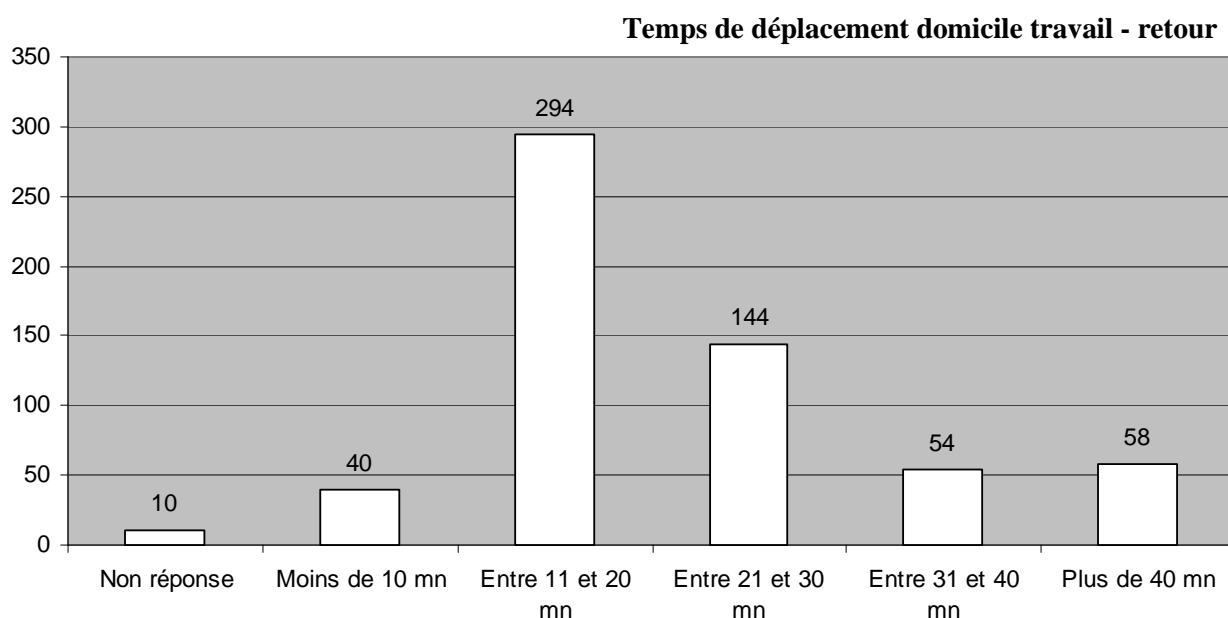
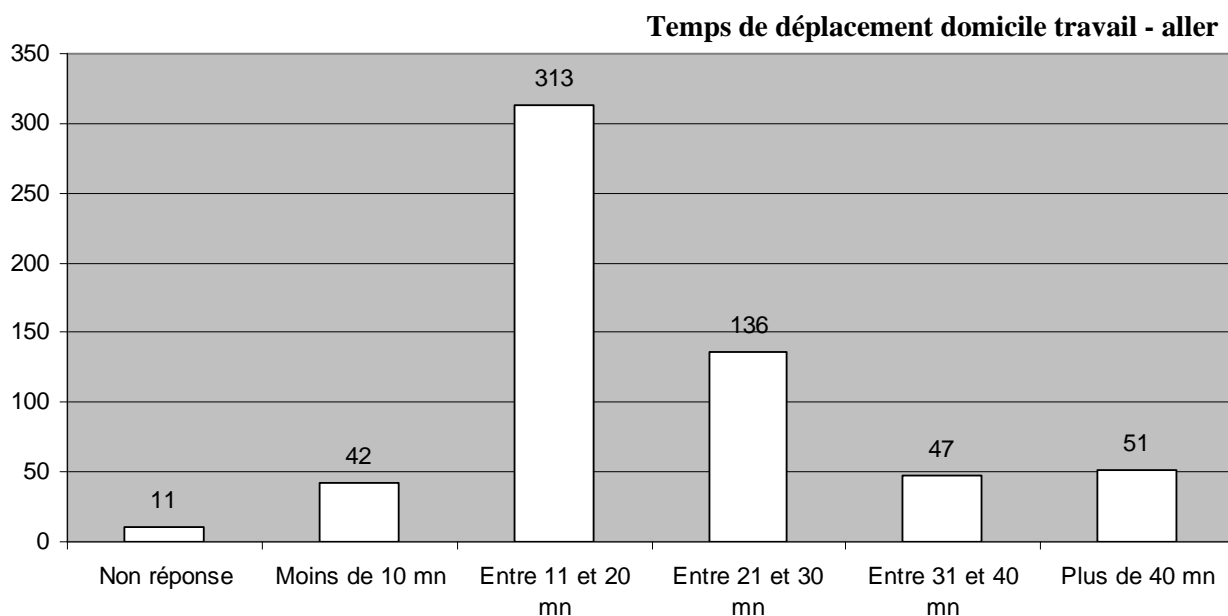
92,5% des personnes ayant répondu au questionnaire disposent d'un véhicule personnel.

Mode de déplacement domicile travail



Ce fort équipement des répondants renforce l'idée selon laquelle un nombre élevé de salariés viennent travailler en voiture sur le parc et réciproquement pour le trajet du retour. On remarque que le covoiturage est une pratique qui se développe sur le parc, devant les 2 roues motorisés et le bus. D'une manière générale, les salariés utilisent peu le réseau de transports en commun (bus, tramway, train).

Durée du trajet domicile travail



Plus de la moitié des personnes interrogées ont un temps de parcours inférieur ou égal à 20 minutes. Notons qu'entre 21 et 30 minutes, le pourcentage s'élève à 24% et les personnes mettant plus de 30 minutes à venir sur leur lieu de travail représentent 19%.

On constate une légère différence entre le temps de déplacement aller et retour ce qui s'explique par les difficultés de circulation rencontrées lors des heures de pointe.

Certains salariés intègrent aussi la récupération des enfants à l'école ou le temps des courses.

Motivations et inconvénients de se rendre en voiture sur le lieu de travail

Motivations

L'utilisation de la voiture pour effectuer le trajet domicile travail s'explique généralement par la rapidité et la praticité.

Néanmoins 17% des personnes n'ont pas d'autres moyens que la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail ce qui met en évidence les problèmes de desserte, de fréquence et d'aménagement des horaires des transports en commun.

Principales motivations d'utiliser la voiture pour se rendre au lieu de travail	Nombre	%
Non réponse	78	9%
Pas d'autres moyens	144	17%
Rapidité	153	19%
Pratique	142	17%
Horaires des transports en commun non adaptés	54	7%
Mauvaise desserte des transports en commun	96	12%
Autres	159	19%
Total	826	100%

Les raisons « autres » invoquées se réfèrent régulièrement à la flexibilité des horaires, l'éloignement du lieu de domicile, les déplacements professionnels, la liberté de pouvoir se déplacer avant ou après le travail (faire des courses, aller déposer les enfants à l'école,...).

Inconvénients

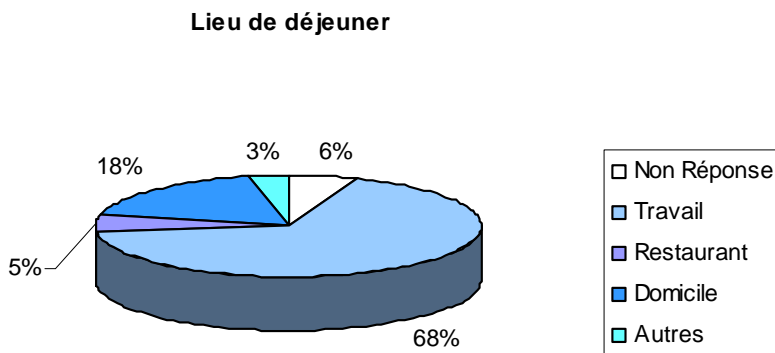
Le principal désavantage de l'automobile reste le coût qui englobe la consommation de carburant, l'entretien, les réparations et l'usure.

Les embouteillages sont également un des problèmes récurrents d'utilisation de la voiture.

La fatigue, les travaux sur la route, les intempéries et dans une mesure plus large, le coût d'achat d'une voiture sont autant de désagréments que rencontrent les personnes qui utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

Inconvénients de venir en voiture	Nombre	%
Non réponse	143	19%
Coût	225	30%
Pollution	26	4%
Embouteillages	150	20%
Risque d'accident	35	5%
Stress	6	1%
Stationnement	4	1%
Aucun	100	14%
Autres	49	7%
Total	738	100%

3. Déplacement lors du déjeuner

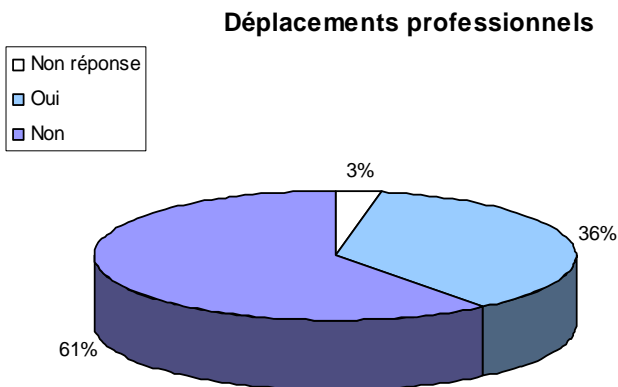


Durant le déjeuner, une majorité (68%) des salariés déjeunent le plus souvent sur leur lieu de travail ce qui restreint les déplacements sur le parc d'activités aux heures de déjeuner.

26%, quant à eux se déplacent à l'extérieur de l'entreprise, le mode de déplacement principal étant l'automobile.

4. Déplacements professionnels

36% des personnes interrogées sont concernées par les déplacements professionnels. Elles utilisent soit leur propre véhicule soit une voiture de société.



Cette donnée permet de mettre en valeur la potentialité des actions en faveur d'un regroupement d'une flotte de véhicule allouée aux entreprises du parc dans un but d'auto partage lorsque cela est possible.

5. Des perspectives de changement

Intentions

Les intentions montrent que 35% des personnes ne sont pas prêtes à utiliser un autre moyen que l'automobile pour se rendre au travail ou utilisent déjà un autre moyen de transport.

Intention de venir autrement qu'en voiture	Nombre	%
Non réponse	57	10%
Oui	335	56%
Non	208	35%
Total	600	100%

En revanche, les 56% favorables à l'utilisation d'un mode de transport alternatif (bus, tramway, vélo, marche à pied, covoiturage) assurent des perspectives d'évolution incontestables notamment vis-à-vis de l'offre de transport sur le territoire étudié.

Le développement et l'amélioration des actions de mobilité peuvent être déterminants dans le changement de comportement des usagers du parc.

Alternatives à l'automobile

Le covoiturage et les transports en commun sont les modes de transport les plus adaptés hors utilisation de l'automobile. Le vélo est également une piste à étudier.

Les 2 roues motorisées telle que la moto ou le scooter sont une alternative à la voiture mais ne s'inscrivent pas dans une démarche de développement durable au vu de la promotion des modes doux de circulation.

Mode de transport le plus adapté hors voiture pour se rendre sur le lieu de travail	Nombre	%
Non réponse	53	7%
Covoiturage	291	38%
Transports en commun	285	37%
Vélo	78	10%
Marche à pied	10	1%
Autres	47	6%
Total	764	100%

Le car d'entreprise est également une possibilité même si elle s'adresse avant tout aux entreprises de taille conséquente.

Une solution à l'échelle du parc pourrait être mise en place grâce à une mutualisation du service et des coûts pris en charge par les entreprises.

Vélo

Intérêt pour le vélo	Nombre	%
Non réponse	16	3%
Oui	128	21%
Non	456	76%
Total	600	100%
Mesure d'utilisation du vélo	Nombre	%
Non réponse	129	18%
Aménagement cyclable du trajet	130	18%
Équipement sur le lieu de travail (douche, vestiaire...)	38	5%
Garage à vélo abrité et sécurisé au travail	45	6%
Mise à disposition d'un vélo par l'entreprise	57	8%
Aucune mesure	304	42%
Autres	14	2%
Total	717	100%

Retenons que 19 personnes viennent actuellement travailler sur le parc en vélo, soit 3,16%.

21% des personnes interrogées sont prêtes à utiliser le vélo pour se déplacer jusqu'à leur lieu de travail ce qui n'est pas un nombre négligeable.

Parmi les mesures incitatives, 18% souhaiteraient un aménagement cyclable du trajet.

Les « non réponse » et « aucune mesure » d'incitation à utiliser le vélo font référence aux personnes ne souhaitant pas utiliser le vélo pour se rendre sur leur lieu de travail.

Transports en commun

L'aménagement d'arrêts de bus supplémentaires sur le parc d'activités est une demande forte de la part des répondants. Le parc doit se doter d'une desserte favorable aux transports alternatifs.

Les mesures incitatives qui motivent également les personnes sont la mise en place d'une navette depuis la station de tramway la plus proche jusqu'au parc d'activités, l'abonnement réduit au transport en commun et une meilleure fréquence de la desserte en transport en commun.

Une autre mesure incitative à utiliser les transports en commun est liée à la réduction du prix de l'abonnement. Celle-ci est déjà effective depuis le 1^{er} avril 2009 puisque l'employeur prend en charge une partie des frais lorsque le salarié utilise les transports en commun pour se rendre sur son lieu de travail. On remarque donc un manque d'informations sur le dispositif mis en place.

Mesures incitant à prendre les transports en commun	Nombre	%
Non réponse	45	3%
Davantage d'informations relatives aux transports en commun sur l'intranet ou le lieu de travail (Horaires, lignes, arrêts, etc.)	110	8%
Mise en place d'une navette depuis le lieu de travail jusqu'à la station de tramway la plus proche.	190	15%
Prix d'abonnement réduit aux transports en commun.	195	15%
Meilleure fréquence de passage des bus.	195	15%
Création d'un arrêt de bus près du domicile	148	11%
Création d'un arrêt de bus près du lieu de travail.	227	18%
Aucune mesure	124	10%
Autre	63	5%
Total	1297	100%

On constate également une demande de desserte du parc le soir ou la nuit pour répondre à la demande des salariés travaillant en équipe en horaires de poste.

Covoiturage

L'intérêt pour le covoiturage est assez partagé, la moitié des personnes interrogées sont intéressées par le covoiturage.

Pour les autres, les salariés préfèrent être autonomes et ne pas dépendre d'autrui, notamment pour les horaires d'arrivée et de départ du travail.

Intérêt pour le covoiturage	Nombre	%
Non réponse	16	3%
Oui	290	48%
Non	294	49%
Total	600	100%

Le taux de « non réponse » correspond aux personnes non intéressés par ce service.

Dans les principales mesures incitatives, la mise en relation des covoitureurs entre eux est primordiale pour le développement d'un réseau entraînant une diffusion d'informations auprès des autres salariés du parc.

Le covoitureur souhaite également être sécurisé si le conducteur est dans l'impossibilité d'assurer le trajet.

Il est aussi question d'aménagement des horaires pour organiser le covoiturage.

Beaucoup de répondants se réfèrent à leur collègue mais une vision plus globale à l'échelle du parc est tout à fait envisageable.

Mesures d'utilisation du covoiturage	Nombre	%
Non réponse	116	16%
Service de mise en relation pour trouver des covoitureurs	154	21%
Mise en place de stationnements réservés près de l'entrée de l'entreprise	50	7%
Retour assuré en cas de défaillance du covoitureur conducteur	148	21%
Aucune mesure	235	33%
Autres	15	2%
Total	718	100%

Plan de Déplacements de Zone

Favorable à la mise en place d'un Plan de Déplacements de Zone	Nombre	%
Non réponse	25	4%
Oui	517	86%
Non	58	10%
Total	600	100%

86% des personnes sont favorables au Plan de Déplacements de Zone dont cette enquête est la première étape. Ce résultat encourageant démontre les efforts à réaliser pour améliorer la mobilité et l'accessibilité du parc afin de répondre aux doléances des usagers et garantir une qualité de vie meilleure tout en réduisant les impacts sur l'environnement.

Préconisations d'actions

Cette synthèse met en évidence les remarques évoquées par les personnes interrogées concernant les problèmes de mobilité sur le parc. On peut dégager d'ores et déjà des réflexions sur les différents sujets et définir ainsi des pistes d'amélioration.

1. Transports en commun

Desserte depuis la gare de Valenciennes ou de Trith Saint Léger

- Adapter la correspondance entre l'arrivée des trains et le tramway ou les bus desservant le parc

Desserte depuis le tramway jusqu'au parc d'activités

- Assurer une correspondance entre la station de tramway (le Galibot à Hérin) et le parc (navette)

Desserte de bus

- Développer davantage de ligne de bus desservant le parc soit en créant une ligne nouvelle, soit en réaménageant ou encore en créant de nouveaux arrêts
- S'assurer d'un aménagement de qualité des arrêts de bus (sécurisés, proches du lieu des entreprises...)
- Adapter les horaires de passage du bus aux horaires de travail (fixes et variables)
- Augmenter la fréquence des bus notamment aux heures de pointe
- Améliorer la ponctualité des bus
- Assurer un système de remplacement en cas de défaillance du bus (navette, borne ou service via internet ou téléphone pour indiquer l'état du trafic en temps réel)
- Amélioration de l'éclairage au niveau des arrêts de bus
- Création d'une navette pour les horaires postés

Desserte interne

- Créer une desserte entre le parc et les restaurants alentours
- Créer une desserte intra parc des entreprises au centre de vie situé sur le parc d'activités de l'aérodrome Ouest (inauguré en juin et accueillant une crèche d'entreprise, et un complexe de foot en salle)

Sensibilisation

- Améliorer l'information et la communication sur les trains, les bus, le tramway à proximité du parc (distribution d'une documentation adaptée aux salariés du parc)

2. Covoiturage

- Développer une base de données covoiturage afin de faciliter les synergies
- Développer le covoiturage pour les horaires de nuit (salariés travaillant en 2 ou 3x8)
- Faire évoluer les contrats d'assurance pour valoriser le covoiturage (responsabilité)
- Informer et sensibiliser les usagers à l'échelle du parc à cette pratique

3. Vélo

- Réaménager la piste cyclable sur le parc (inexistante à certains endroits)
- Créer un aménagement cyclable entre le tramway et le parc, la zone de la Sentinelle est aujourd'hui trop dangereuse.

4. Piétons

- Améliorer la sécurité pour les déplacements piétons
- Aménager certains trottoirs
- Mise en place d'éclairage aux passages piétons
- Améliorer l'aménagement piéton entre « le petit Couvent » et les entreprises à proximité

5. Autres

- Améliorer la prestation de salage en hiver

L'ensemble de ces remarques pourront être prises en compte lors de l'élaboration du Plan de Déplacements de Zone. Elles devront être discutées par les partenaires pour une éventuelle mise en œuvre.

L'étape suivante est aujourd'hui de définir les partenaires et les porteurs du projet. L'association Aéropark, le SITURV et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois sont d'ores et déjà investis au vu de cette enquête. D'autres partenaires seront associés à la démarche.

Porteurs d'actions potentiels dans le cadre d'un future Plan de Déplacements de Zone

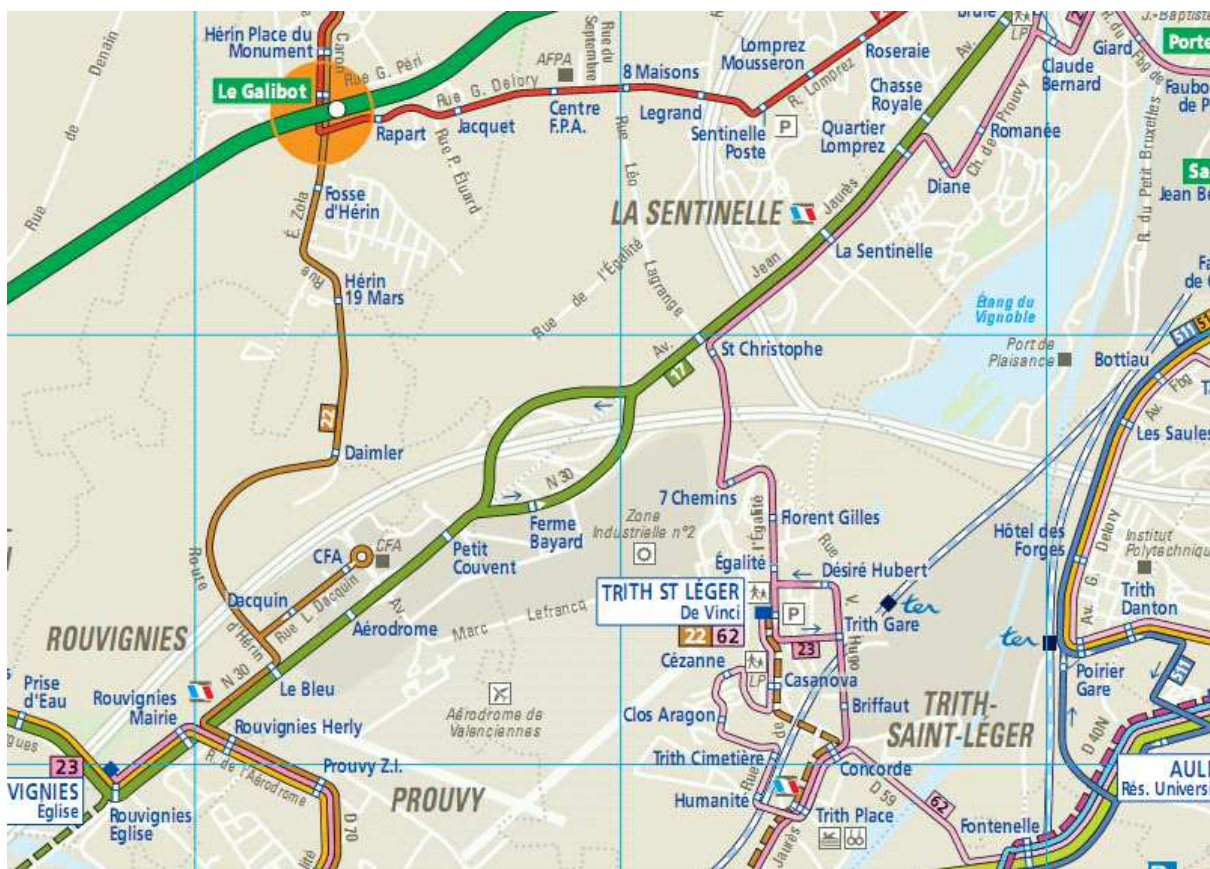
1. Actions CCI

- Sensibilisation des entreprises à la question de la mobilité des salariés des zones d'activités
- Autre ?

2. Actions SITURV/ TRANSVILLES

Transport en commun

- Réflexion à engager avec le futur délégataire du réseau Transvilles à partir du 1^{er} Janvier 2010 sur la desserte de la zone par transports collectifs (moyen terme)
- Meilleure information sur l'offre existante en lien avec l'exploitant Transvilles



Carte de la desserte actuelle de la zone

Covoiturage

- Mise en place de la plateforme de covoiturage pour les salariés de l'ensemble des entreprises de la zone (action immédiate)

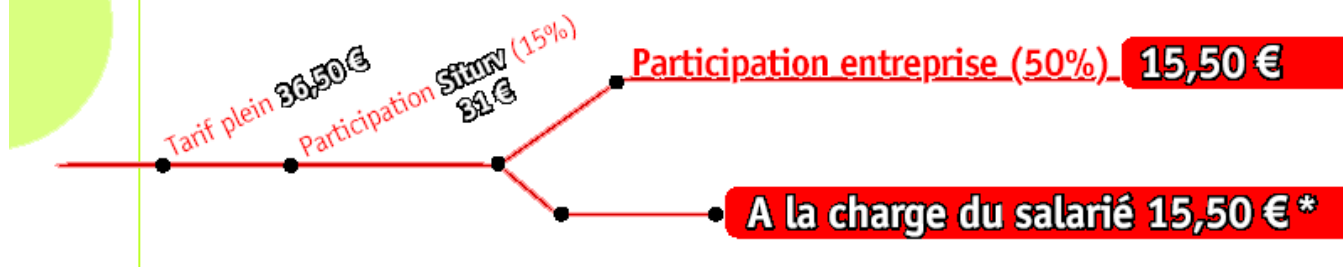
Plan de Déplacement Entreprise

- Réduction tarifaire sur l'abonnement collectif pour les salariés des entreprises ayant signé une convention PDE avec le SITURV et Transvilles (convention collective ou convention individuelle, question devra être abordée)

L'abonnement mensuel **Transvilles** à **15,50 €*** pour les salariés.

Il permet :

- nombre de voyages **illimité** durant un mois sur le réseau Transvilles, Tramway, bus, TER**,
- accès gratuit aux 5 parcs relais **P_r**



- Autres ?

3. Actions Entreprise

Sensibilisation

- Sensibilisation régulière des salariés aux modes alternatifs à la voiture (covoiturage, bus, vélo, marche à pied...)

Vélo

- Mise en place d'actions liées au vélo sur le site des entreprises (garage à vélos abrités et sécurisés, fourniture d'un kit vélo...)

Covoiturage

- Politique de stationnement favorable aux covoitureurs (réservation des meilleures places sur le parking par exemple)
- Autres ?

4. Actions des collectivités locales

- Amélioration des cheminements piétons, éclairage, mise en place de cheminements cyclables (bandes ou pistes) sur la zone de l'aéroport
- Mise en accessibilité et en sécurité des quais autobus
- Autres ?